



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme MULLER Corinne, M. BOURDIN Jean-François, M. PELLETIER Ludovic, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. HACHON William, M LAGAY David, Mme PIED Maryline.

Excusés : M. FRANCOIS Xavier, M. AYRAULT Yannick, Mme RAMBAUD Isabelle

Absente : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M FRANCOIS Xavier pouvoir à Ludovic PELLETIER
Mme RAMBAUD Isabelle pouvoir à Julie BOURDIN
M AYRAULT Yannick pouvoir à William HACHON

Secrétaire : Mme Corinne MULLER

Début de la séance à 20 h 40

Nombre total de votants : 9 voix + 3 pouvoirs = 12 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 février 2023.

Mme Maryline PIED souhaite que soit inscrit sur le compte-rendu la participation de Monsieur BEY, administrateur provisoire de l'Ehpad les rocs.

M David LAGAY demande pourquoi la phrase « Après discussion et pour la prise de décision, Monsieur Jean-Claude GUERIN n'a pas souhaité participer » est soulignée. C'est une forme d'écriture qui est utilisée lors des délibérations et qui est acceptée par la Préfecture.

Il est approuvé à la majorité de 12 voix Pour.

DELIBERATIONS

1 – Revalorisation du loyer de la supérette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le loyer actuel de la supérette est de 540,26 € HT soit 648,31 € TTC.

Si l'on suit l'indice de référence des loyers commerciaux, au 1^{er} mars 2023 ce loyer serait de 569,28 € HT soit 683,13 € TTC.

Monsieur le Maire propose de revoir le loyer pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

2 – Redevance pour l'Ehpad les rocs

Les pouvoirs de Mme Isabelle RAMBAUD et de M Xavier FRANCOIS ne sont pas pris en compte car ils ne peuvent pas participer.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les titres de loyer d'un montant annuel de 111 410 € pour l'année 2022 ne sont toujours pas réglés car l'Ehpad Les Rocs n'est pas en mesure de les payer.

Pour cette année 2023, Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer annuel de 111 410 € soit 27 852,50 € par trimestre.

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix POUR :

- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle de 111 410 € soit 27 852,50 € par trimestre.

3 – Déclassement des chemins de la Tramblais

Lors du conseil municipal de janvier, l'assemblée a accepté d'échanger le chemin communal de La Tramblais avec le chemin numéroté F 405 qui appartient à Mme METAIRIE.

Le chemin communal de La Tramblais est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) depuis le 26 mars 2004.

Pour pouvoir être échangé, la commune doit le désinscrire du PDIPR par délibération.

En contrepartie, la commune doit acquérir les chemins numérotés F 405 et F 878 pour chemins de substitution et s'engage à les classer au PDIPR.

Monsieur le Maire propose de demander le déclassement du chemin communal de La Tramblais du PDIPR.

Après discussion, le Conseil municipal par 12 voix POUR :

- **DEMANDE** le déclassement du chemin communal de La Tramblais du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
- **PROPOSE** les chemins numérotés F 405 et F 878 en échange,
- **S'ENGAGE** à inscrire les chemins de substitutions au PDIPR.

Le Département nous a interpellé pour la parcelle F 1216 qui appartenait à la commune et qui a été vendue à un privé sans demande de déclassement alors qu'il était inscrit au PDIPR.

Monsieur le Maire propose de demander le déclassement du chemin F 1216 du PDIPR pour une mise à jour.

Après discussion, le Conseil municipal par 12 voix POUR :

- **DEMANDE** le déclassement du chemin numéroté F 1216 du PDIPR.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Une enquête publique SAGE DU THOUET est en cours du lundi 20 mars au jeudi 20 avril inclus. Celle-ci porte sur un projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet. Le dossier est consultable en Mairie sur les dates ci-dessus mentionnées.
- 2) La SAFER met à disposition des collectivités un nouveau logiciel appelé « Vigifoncier ». Ce logiciel est pris en charge par la CCPG donc gratuit pour la commune. Une réunion de présentation a eu lieu lundi 27 février où la secrétaire en charge de l'urbanisme a participé. Ce logiciel permettra de connaître les biens qui sont à la vente, leur prix et comment anticiper l'évolution d'usage des sols. Une convention entre la SAFER et la Commune va être signée.
- 3) Sur le prochain bulletin un article paraîtra sur les entreprises Alkern. Ils sont en recherche de personnel.
- 4) Le site est en cours de finalisation pour la mise en route des réservations en ligne pour toutes les salles. Le wifi ne devrait pas tarder à être activé sur les salles.
- 5) Le SMVT va être alerté que des bois morts sont stockés le long des berges du pont de la carrière pour qu'il procède à l'enlèvement.
- 6) Question de Mme Maryline Pied, « où en sont les travaux d'assainissement sur la commune ». Pas de réponse, les dossiers sont longs à réalisés.
- 7) Mme Maryline Pied souhaite une rencontre avec Mme La Sous-Préfète, l'ARS et le Département pour avoir des explications sur l'avenir de l'Ehpad les rocs.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 4 AVRIL 2023

FIN DE SEANCE A 22 H 00